

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GENEVOIS

Bâtiment Athéna
Technopole d'Archamps
74160 ARCHAMPS
Tél. 04 50 95 92 60
Fax. 04 50 95 92 69
www.cc-genevois.fr

Archamps, le 07 octobre 2010

Le Président, à

Mesdames et Messieurs les membres
du **Conseil Communautaire**

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convier à la prochaine réunion du Conseil Communautaire qui aura lieu le

lundi 18 octobre 2010

à 20h00

**au siège de la Communauté de Communes
(Bâtiment Athéna - Amphithéâtre - rez-de-chaussée)**

ARCHAMPS

BEAUMONT

BOSSEY

CHENEX

CHEVRIER

COLLONGES-SOUS-VALEVE

DINGY-EN-VUACHE

FEIGÈRES

JONZIER-EPAGNY

NEYDENS

PRESILLY

SAVIGNY

SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

VALLEIRY

VERS

VIRY

VULBENS

L'ordre du jour sera le suivant :

1° - Présentation avis CCG sur le plan de synthèse et validation

2° - Approbation CR du Conseil Communautaire du 27 septembre 2010

3° - Compte rendu des représentations : SIDEFAGE, SIGETA, SMAG, PROJET D'AGGLO, EPF, SMETD, GLCT

4° - Compte rendu des travaux du Bureau

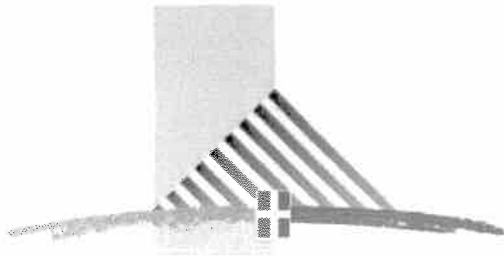
5° - Délibérations

- Accord sur prestations Projet d'Agglomération franco-valdo-genevois
- Bilan et lancement de la procédure de révision du SCOT
- Convention de financement étude "PROJET" concernant le pôle d'échanges multimodal de la gare de St-Julien-en-Genevois
- Economie : choix du bureau pour l'étude "Approche Environnementale de l'Urbanisme sur la zone de Cervonnex" + demande de subvention Ademe
- Fiscalité - Taxe d'habitation : proposition d'abattements
- Transport public : PROXIGEM avenant n° 5 pour hausse tarifaire

6° - Divers

Le Président,
Bernard GAUD





COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS

Bat Athéna
Technopole d'Archamps
74160 ARCHAMPS
Tél. 04 50 95 92 60
Fax. 04 50 95 92 69
www.cc-genevois.fr

Lettre d'information communautaire n°3

Principaux points traités par les Commissions
Juin à septembre 2010

*Rappel : l'ensemble de ces comptes-rendus est disponible sur
l'extranet : www.cc-genevois.fr → extranet élus
(entrée avec login et mot de passe communiqués
par courrier début septembre)*

Lundi 7 juin	Sport <ul style="list-style-type: none">• Annulation de la subvention au collège Rimbaud pour le déplacement de l'équipe de futsal.• Tracés des sols sportifs : report de la mise en conformité à 2015 et donc report du remplacement du sol du gymnase Mme de Staël.• Avis favorable pour ouverture des gymnases en période estivale.• Avis favorable pour subvention de 500 € à l'Union Sportive du Châble-Beaumont pour organisation tournoi de Pentecôte. Transport <ul style="list-style-type: none">• Proxigem : bilan et proposition d'évolution• Tramway : étude d'insertion, démarche partenariale• Offre ferroviaire : étude prospective Savoie – Haute-Savoie• Evolution de la ligne D (navette)• Desserte de Collonges et d'Archamps. Assainissement <ul style="list-style-type: none">• Présentation du rapport prix et qualité du service 2009• Redevance pour le traitement sur Suisse• Point sur les marchés en cours• Réunion de programmation avec les communes.	
Lundi 14 juin	Eau <ul style="list-style-type: none">• Présentation et remise du rapport sur le service pour l'année 2009• Etude sur l'évolution de la compétence eau : présentation de la méthodologie et du planning. Examen et validation du questionnaire à remplir par les communes• Divers : visite du chantier de renaturation de l'Aire ; information sur casses sur la canalisation Bois Blancs/Croix Biche ; réception des travaux de réfection du réservoir du Polonais.	
Lundi 28 juin	Commission mixte Urbanisme – SCOT - Grands Projets - Relations transfrontalières <ul style="list-style-type: none">• La Commission valide à l'unanimité le fait de proposer au Conseil Communautaire le lancement d'une étude de faisabilité d'un tramway aérien entre St Julien-le Viaduc de Bardonnex-Archamps et Cervonnex.• La Commission conclut qu'il est important de marquer fortement la position de la CCG dans le rapport de positions : pour le diffuseur complet de Viry et la tangentielle (TIM, TC) Viry-Bernex.• Autres suggestions de la Commission : approfondir l'aspect opérationnel du P+R de Bardonnex en sollicitant les TPG. Définir une hiérarchisation et une programmation d'actions parmi les recommandations faites.	

<i>Lundi 20 septembre</i>	<p>SCOT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation du projet de PLU de Chevrier par M. Fouché, pour avis. • Point sur la révision du SCOT. 	
<i>Jeudi 23 septembre</i>	<p>Transport</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation du dossier d'appel à projet pour le Tram. 	
<i>Lundi 27 septembre</i>	<p>Grands Projets</p> <ul style="list-style-type: none"> • Validation de l'avis de la CCG sur le Projet de Rapport de recommandations du Plan de synthèse des PACA Bernex et St Julien • Présentation des travaux sur le PACA Piémont du Salève – Arve • Information sur le PACA Bellegarde-Genève • Information sur l'étude Pôle gare de St Julien. <p>Economie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bilan SEMAG : stabilité des contacts, des implantations et de la fréquentation, mais une meilleure qualité ; ce qui laisse présager d'une année 2010 plus dynamique. • Bilan MED : stabilisation pour les créations d'entreprises cette année. Cependant, le village d'entreprises du Grand Châble intéresse de plus en plus d'entreprises : 2è tranche à envisager ? Projet d'Agglo : des avancées en matière de tourisme. • Question du financement d'actions portées par la MED suite à la fin du SIMBAL et du CDRA. Pour 2010, accord pour continuer. Pour 2011, réflexion pour choisir les actions à poursuivre, arrêter ou à engager. 	

OCTOBRE 2010	
Lundi 04 octobre	18 h : Commission Finances 18h : Commission assainissement
Lundi 11 octobre	18 h : Bureau 20h : commission économie
Lundi 18 octobre	18 h : Commission Transfrontalière 18 h : Commission scolaire 20 h : Conseil Communautaire (révision SCOT + accord de prestations)
Lundi 25 octobre	18 h : Assemblée des Maires 18 h : Commission sociale 20 h : Commission logement
NOVEMBRE 2010	
Lundi 08 novembre	18 h : Bureau
Lundi 15 novembre	18 h : Commission économie 18 h : commission SCOT 20 h : Conseil Communautaire (SM Salève + corridors biologiques)
Lundi 22 novembre	18 h : Assemblée des Maires
Lundi 29 novembre	18 h : Bureau
DECEMBRE 2010	
Lundi 06 décembre	18 h : Assemblée des Maires
Lundi 13 décembre	18 h : Assemblée des Maires
Lundi 20 décembre	18 h : Commission économie 20 h : Conseil Communautaire

ATTENTION LES DATES DE REUNION
SONT CONFIRMÉES PAR CONVOCATION INDIVIDUELLE (écrite ou mail)

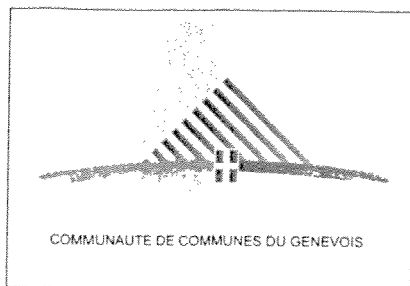
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion du lundi 18 octobre 2010

à 20h00

Bâtiment Athéna - Amphithéâtre rez-de-chaussée

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna - Technopole d'Archamps - 74160 ARCHAMPS**



AVIS DE POSITION

de la Communauté de Communes du Genevois

Sur le Projet de rapport de recommandation

PACA Genève-Bernex-St Julien - Cahier 41.1

SOMMAIRE

1. DEMARCHE

2. MISE EN ŒUVRE DU PROJET

- 2.1 Le schéma de mise en œuvre
- 2.2 Le schéma des projets moteurs
- 2.3 Les schémas de phasage de réalisation
- 2.4 Les schémas de mise en œuvre par étape - mobilité

3. MOBILITE

3.1 Hiérarchie et usages du réseau viaire

- 3.1.1 Réseau autoroutier et réseau structurant d'agglomération
- 3.1.2 Diffuseur complet de Viry
- 3.1.3 Genève Sud / Collonges
- 3.1.4 Réseau de desserte du pôle de St Julien

3.2 Réseau de transport en commun et P+R

- 3.2.1 Les Bus rapides d'agglomération
- 3.2.2 Pôle d'échanges de St Julien-Bardonnex - tramway
- 3.2.3 P+R Arare et Bardonnex
- 3.2.4 La liaison TC directe Viry Bernex
- 3.2.5 La desserte des pôles secondaires de Porte Sud
- 3.2.6 La desserte directe de la Technopole d'Archamps à Genève

3.3 Mobilité Douce

- 3.3.1 La « voie jaune »
- 3.3.2 Itinéraire Modes doux Neydens-St Julien
- 3.3.3 La « frontalière »

4. URBANISATION

4.1 Habitat

4.2 Economie

4.3 PSD

- 4.3.1 PSD St Julien et PSD Bardonnex
- 4.3.2 PSD Archamps
- 4.3.3 PSD Cervonnex
- 4.3.4 PSD Certoux

5. ENVIRONNEMENT

5.1 Corridors biologiques - financement

5.2 Corridor La Folle et Le Grand Nant

5.3 Gestion des inondations dans St Julien

5.5 Gestion de l'eau

5.6 Energie

5.7 Directive Paysagère Salève

5.8 Les arbres remarquables

La présente contribution porte sur le projet de rapport de recommandations du PACA Genève-Bernex-St Julien remis fin juin 2010 et mis en débat de juillet à septembre dans les collectivités territoriales.

De nombreux échanges ont eu lieu au cours de la démarche d'élaboration du Plan de synthèse. La Communauté de Communes du Genevois (CCG) est globalement satisfaite des principes et des objectifs poursuivis ainsi que du projet territorial établi. Il reste néanmoins des points de blocage essentiels pour le développement territorial de ce secteur Sud de l'agglomération. Le présent avis de position réitère la position de la CCG sur ces points essentiels, exprime les approfondissements nécessaires à la validation du projet, propose des pistes devant aboutir à des réponses et orienter la décision et formule les modifications et corrections à effectuer sur le rapport.

1. DEMARCHE

De façon générale, il est primordial que l'avis des autorités compétentes apparaisse dans le projet territorial. Le portage politique du projet, du plan de synthèse, est essentiel pour sa mise en œuvre.

La CCG souhaite que le Projet de Rapport du Plan de synthèse – Cahier 41.1 soit :

- introduit par une préface des co-présidents du Comité de Pilotage
- complété, en introduction, par un chapitre des recommandations du Comité de pilotage, définies à l'issue de la séance prévue le 05/11/2010 : points nécessitant une pesée d'intérêt, approfondissements nécessaires à effectuer à la suite du plan de synthèse, ...
- corrigé au niveau du rapport et des documents graphiques en fonction des recommandations du Comité de Pilotage
- poursuivi par la mise en œuvre d'un plan guide, document évolutif intégrant fur à mesure les opérations réalisées du Plan de synthèse ainsi que les objectifs à atteindre de façon phasée.

2. MISE EN ŒUVRE DU PROJET

De façon générale, les travaux du plan de synthèse n'ont pas assez traité la dimension de mise en œuvre du projet. L'image projetée à l'horizon 2030 nécessite une stratégie de développement, une programmation de mise en œuvre équilibrée et simultanée de part et d'autre de la frontière tant pour le logement que pour les emplois. Un travail de hiérarchisation des recommandations doit encore être réalisé pour permettre la décision.

La planification du développement des zones d'activités économiques en France ne s'appréhende pas en terme de potentiels nombre d'emplois. L'aménagement d'une zone d'activités économiques en France est directement liée à une stratégie de développement économique, à un marketing territorial. Ce volet reste à faire.

2.1 Le schéma de mise en œuvre

Le schéma de mise en œuvre est recouvert de PSD. La CCG estime qu'une hiérarchisation des périmètres opérationnels est nécessaires, de façon à donner du sens aux véritables secteurs stratégiques du secteur sud de l'agglomération.

Les fiches PSD et les Fiches actions par secteur à étudier ne prennent pas suffisamment en compte les investigations existantes (planification et opérationnel). Ces fiches offrent finalement bien peu de clef de démarrage.

2.2 Le schéma des projets moteurs

Le schéma des projets moteurs de développement est à revoir. Les projets phares environnementaux sont certes importants mais difficilement déclencheurs de développement. Les projets de tramway, ou l'implantation d'un équipement sont assurément plus moteur pour le développement territorial.

2.3 Les schémas de phasage de réalisation

Les schémas de phasage de réalisation manquent de clarté, de lisibilité et d'explications.

2.4 Les schémas de mise en œuvre par étape - mobilité

Les schémas de mise en œuvre du réseau de mobilité manquent de précisions sur le plan de fonctionnement, en particulier sur le phasage du développement des lignes de réseau TC et la création d'un réseau hiérarchisé de P+R. Le court terme devrait être davantage étayé : quelle offre (temps de parcours, stationnement, destinations, coût), pour quelle clientèle ?

3. MOBILITE

3.1 Hiérarchie et usages du réseau viaire

3.1.1 Réseau autoroutier et réseau structurant d'agglomération

Le plan de synthèse recommande l'optimisation du réseau routier avec une utilisation accrue des réseaux supérieurs d'agglomération existants (essentiellement le réseau autoroutier) et une redistribution de l'espace public dans les centralités en faveur des transports en commun et des modes doux. Cet objectif induit le rabattement des flux de transit sur le réseau autoroutier et la réalisation de nouveaux accès sur le réseau.

La CCG doute fortement de la capacité d'absorption du réseau autoroutier sur lequel on constate déjà actuellement des encombrements en heure de pointe. La congestion actuelle du secteur de la douane de Bardonnex semble induire des modifications d'itinéraires pour les flux pendulaires. Une proportion non-négligeable se rabat sur les petites douanes. Ce phénomène risque d'aller en s'accroissant compte tenu de l'accroissement de la population attendu dans l'agglomération et si nous organisons le réseau routier en ne misant que sur le réseau autoroutier.

A noter qu'en France, le réseau autoroutier est utilisé pour les flux de transit inter cités. Le principal enjeu pour le réseau autoroutier est de garantir la fluidité du trafic et la sécurité du réseau ce qui implique la limitation des usages et des accès. La question de marge de capacité d'absorption doit être précisée au regard de cet usage français du réseau autoroutier.

Position

La CCG est favorable à l'organisation d'une porte d'entrée principale sur le secteur de la douane de Bardonnex mais souhaite que les flux percolant déjà aujourd'hui par les petites douanes soient canalisés sur une voirie secondaire structurée. Concrètement, la CCG demande à ce que :

- l'axe Viry-Bernex soit intégré dans le réseau structurant régional.

La CCG demande un approfondissement de la question d'absorption de réseau autoroutier à l'échelle du Schéma d'agglomération, que des simulations soient présentées aux partenaires du PA-FVG.

Pistes

F - CCG

L'élaboration du Plan Global des Déplacements de la CCG est en cours. Ces travaux apporteront des éléments de réponse à la question du nombre d'accès du Canton de St Julien au Canton de Genève. Ces résultats sont attendus pour la fin de l'année 2010. Les partenaires du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PA VFG) concernés seront consultés.

CH – Office Fédéral des Routes

Etude de la traversée lacustre

Etude sur les goulets d'étranglement du réseau routier

3.1.2 Diffuseur complet de Viry

Le Plan de synthèse recommande la création d'un demi-diffuseur à Viry, orienté vers St Julien et le cœur d'agglomération.

Position

Suite aux échanges avec le Conseil Général de Haute-Savoie, la CCG souhaite l'intégration d'un diffuseur complet pour les raisons suivantes :

- Les investissements et la lenteur de ce type de projet révèlent qu'il est plus intéressant de conduire un projet de diffuseur complet plutôt qu'un demi-diffuseur qui risque de nécessiter un complément par la suite.
- Assurer les conditions maximales pour l'extension des zones logistiques de Valleiry et Viry.

Ce projet de diffuseur est lié aux projets suivants : une liaison TC directe Viry (bourg) – Bernex en lien avec un P+R au niveau de la gare, l'axe de voirie structurante Viry-Bernex, le diffuseur et une déviation Nord-Est de la RD118 à la RD 1206.

Pistes

Test commandé à travers le Modèle Multimodal

3.1.3 Genève Sud

La CCG reste attentive au projet Genève Sud qui devra être particulièrement traité dans le cadre du Plan de Synthèse du PACA Genève-Annemasse-Salève. Le complément de jonction de la Milice vise à favoriser l'utilisation de l'autoroute pour les flux générés par les communes de Troinex, Collonges et Veyrier. Il risque d'avoir un impact sur l'accroissement des flux provenant du bassin de mobilité annecien et sur la traversée de Collonges. La CCG souhaite être concertée, en tant qu'institution voisine, sur les avancées de ce projet.

3.1.4 Réseau de desserte du pôle de St Julien

Dans le schéma du réseau routier proposé dans le plan de synthèse, le projet d'entrée ouest de St Julien n'est pas pris en compte.

La Ville de St Julien compte aménager une nouvelle entrée à l'ouest du centre ville. Il s'agit de créer un nouveau franchissement de la voie ferrée par la RD1206 de façon à désengorger l'entrée de St Julien et mieux desservir le lycée, les commerces, l'hôpital et le quartier Châbloux.

Le CG74 se dit techniquement très favorable au projet d'entrée Ouest de St Julien.

Position

- La CCG souhaite que ce projet de nouvelle entrée ouest du centre ville de St Julien soit intégré dans le plan de synthèse.
- Pour ce qui concerne le contournement des flux de transport individuel dans St Julien, au stade actuel, la CCG souhaite que la question reste ouverte sur le type d'infrastructure à réaliser : le barreau de contournement ou la tranchée couverte.

Piste

Des échanges avec la Ville de St Julien sont à prévoir dans l'élaboration du rapport final du plan de synthèse. Un désaccord persiste notamment sur les hypothèses quantitatives de base.

Réponses à venir :

Test commandé à travers le Modèle Multimodal Test (diffuseur de Viry et l'entrée Ouest de St Julien)

3.2 Réseau de transport en commun

3.2.1 Les Bus rapides d'agglomération

Le Plan de synthèse recommande la mise en place d'une offre de transports rapides des pôles vers le cœur et entre les pôles. Cette offre rapide se traduit par le développement de bus rapides d'agglomération, empruntant l'autoroute, aux arrêts et horaires cadencés et coordonnés avec le réseau RER.

Cette proposition est directement liée à la problématique de capacité d'absorption du trafic sur le réseau autoroutier. Cette offre de transport en commun rapide ne peut être efficace qu'à condition de prévoir un couloir en Site Propre sur le réseau autoroutier.

Position

La CCG est favorable au développement de bus rapides d'agglomération à condition de prévoir un itinéraire en site propre.

3.2.2 Pôle d'échanges de St Julien-Bardonnex - tramway

Le plan de synthèse recommande d'établir une plateforme multimodale d'agglomération sur le secteur de la douane de Bardonnex comprenant :

- le P+R principal pour le secteur Sud de l'agglomération
- le terminus du tramway
- les bus rapides d'agglomération
- une nouvelle gare RER

La CCG n'est pas convaincue sur le fonctionnement du pôle d'échanges de Bardonnex.

De nombreuses questions freinent la compréhension du concept et la validation des recommandations :

- Quel fonctionnement et quel phasage entre l'arrivée du tramway à la gare actuelle de St Julien, le P+R à Bardonnex et le prolongement du tramway jusqu'à la douane de Bardonnex ?
- Quelle utilité de la gare RER sur la plateforme douanière de Bardonnex, à si peu de distance de la gare actuelle de St Julien ?
- Quelle localisation du P+R pour le bassin de mobilité du genevois dans l'attente du diffuseur de Viry ? quelle desserte ?

Position

La CCG estime que :

- la gare RER dite « St Julien-Arande », tout comme la réactivation des gares d'Archamps et de Collonges sous Salève, n'a d'intérêt qu'avec le barreau RER Sud, c'est-à-dire au-delà de 2030.
- le bus rapides d'agglomération n'est pertinent qu'à condition d'être en site propre sur le réseau autoroutier et d'une fréquence importante. Reste à considérer le coût d'investissement pour cette mesure qui voit sa justification dans l'attente du barreau RER Sud.
- la problématique de stationnement (P+R) à court et moyen terme pour le bassin de mobilité du Genevois mérite d'être clarifiée. L'itinéraire à effectuer est dès aujourd'hui congestionné depuis la RD 1206 en entrée de St Julien pour accéder à l'échangeur A40/A41 puis l'accès au futur P+R de Bardonnex. Le transfert modal dans ces conditions paraît peu probable.

De plus, on peut estimer que la mise œuvre d'un projet tel que la sortie autoroutière au niveau de la Plateforme de Bardonnex et la création d'un P+R peut prendre un certain temps. C'est-à-dire qu'à court et moyen terme, l'offre TC et de stationnement n'est pas résolue efficacement pour le bassin de mobilité du Genevois, en particulier depuis les RD 1206 et 1201.

La CCG n'exclue pas l'idée de mettre en place un chapelet de P+R mettant à profit les zones d'activités économiques et leur espace de stationnement existant : Macumba, Vitam'Parc, Casino, Technopole d'Archamps, Buffalo.

Correction

L'appellation de la gare « St Julien-Ararde » porte à confusion pour les élus locaux :

- remplacer « la gare St Julien-Ararde » par « la gare St Julien Bardonnex »

3.2.3 P+R Arare et Bardonnex

Dans le cadre de l'étude sur le tramway de St Julien, le Bureau d'étude Citec a montré que, du point de vue de l'efficacité du réseau de transport en commun, il était plus pertinent d'implanter un P+R au niveau de l'échangeur d'Arare plutôt qu'à Bardonnex.

Position

La CCG souhaite que soit évaluée la mise en œuvre phasée d'un P+R de capacité moyenne à court terme à Arare et un P+R plus conséquent à Bardonnex à l'horizon tramway ou lorsque la croissance de la population et le développement de la zone urbaine dense le justifie.

3.2.4 La liaison TC directe Viry Bernex

Le Plan de synthèse recommande une liaison TC Viry-St Julien via la RD1206 et via Soral et Thairy. L'objectif est de rabattre les flux du bassin de mobilité de la CCG vers St Julien de façon à garantir l'efficacité du tramway et du pôle d'échanges St Julien-Bardonnex.

Or la CCG affirme que l'itinéraire le plus direct pour les habitants de Viry et du bassin de mobilité Ouest de la CCG est l'axe Viry-Bernex. Ainsi pour garantir un transfert modal il paraît judicieux de proposer une liaison directe Viry-Bernex, d'autant plus que la commune de Viry a lancé les travaux de son écoquartier devant accueillir 1600 habitants supplémentaires à l'horizon 2020.

Position

La CCG réitère sa position affirmée à maintes reprises dans le cadre des échanges du plan de synthèse : elle demande à ce que soit intégrée une liaison TC directe Viry (bourg) – Bernex en lien avec un P+R au niveau de la gare, le diffuseur et une déviation Nord-Est de la RD118 à la RD 1206.

3.2.5 La desserte des pôles secondaires de Porte Sud

Le Plan de synthèse recommande la mise en place de bus de rabattement des zones d'activités d'Archamps et de Cervonnex vers le pôle de St Julien.

Position

La CCG est favorable à ces propositions de rabattement mais n'exclut pas une desserte en tramway aérien de St Julien, à la Technopole d'Archamps jusqu'à Cervonnex. Ce mode de transport original en plaine pourrait permettre de forger une image et une attractivité à Porte Sud.

3.2.6 La desserte directe de la Technopole d'Archamps à Genève

Position

La CCG est favorable et porte le projet d'extension de la ligne 44 de Croix de Rozon au bourg d'en bas de Collonges-sous-Salève jusqu'à la Technopole d'Archamps. Néanmoins le tracé de l'itinéraire représenté dans le plan de synthèse ne correspond pas avec les ambitions de la CCG. La CCG recherche un accès quasi direct de Genève à la Technopole d' Archamps.

La CCG demande donc la modification de l'itinéraire 44 du Plan de synthèse qui dessert les villages de Collonges – bourg d'en haut et d'Archamps, de le faire passer par la douane de Croix de Rozon au Rond point du bourg d'en bas de Collonges puis le Pont de Combe et la RD 18 jusqu'à la Technopole d'Archamps. La CCG demande à ce que la ligne 44 soit connectée au pôle d'échanges de Bachet de Pesay.

La desserte du village de Collonges coordonnée au prolongement de la ligne 44 devrait être traitée dans le cadre du Plan de Synthèse du PACA Genève-Annemasse-Salève.

Recommandations réseau de transport en commun

La CCG recommande de faire une étude de mise en œuvre du bus express sur autoroute (coût global, faisabilité, phasage avec le RER Sud).

La CCG souhaite l'approfondissement de la desserte et le stationnement des pôles secondaires de Porte Sud vers les transports en commun structurants (hiérarchisation, phasage, visibilité de fonctionnement entre TC)

3.3 Mobilité Douce

3.3.1 La « voie jaune »

Sur l'entrée sud de St Julien, le plan de synthèse recommande notamment la mise en œuvre d'une piste cyclable dans le secteur de transition entre les quartiers d'habitat et la ZAP.

Correction

L'itinéraire mode doux appelé « la voie jaune » dans le plan de synthèse porte un nom localement « la voie violette ». La CCG demande à ce que l'appellation locale soit reprise.

3.3.2 Itinéraire Modes doux Neydens-St Julien

Le Conseil Général de Haute-Savoie conduit actuellement un projet d'itinéraires doux de Neydens à St Julien.

Position

La CCG demande à ce que ce projet soit intégré dans le plan de synthèse et notamment pris en compte dans le PSD de Cervonnex.

3.3.3 La « frontalière »

Le schéma de mobilité douce intègre le projet d'itinéraires « la Frontalière », de St Julien vers Annemasse.

Position

La CCG demande à ce que cet itinéraire soit pris en compte sur tout son tracé en direction de Valleiry, en intégrant l'éco quartier de Viry en cours de réalisation.

4. URBANISATION

4.1 Habitat

Concernant les zones d'urbanisation à dominante habitat, la CCG est globalement favorable à :

- l'urbanisation projetée sur le Chef-lieu de Neydens, en cohérence avec le Projet de PLU arrêté fin 2009.
- L'urbanisation recommandée sur le pôle de St Julien y compris sur St Julien-Bardonnex
- Concernant le Sud du centre ville de St Julien entre la Voie violette et la RD 1201, l'urbanisation recommandée modifie sans réduire le périmètre de la ZAP et permet en outre une meilleure lisibilité entre la zone urbaine et la zone agricole. La CCG y est ainsi favorable.

4.2 Emploi

Concernant les zones d'urbanisation à dominante économie

Le Plan de synthèse quantifie un potentiel en nombre d'emplois supplémentaires par secteur en fonction du foncier disponible.

Côté France de l'agglomération FVG, l'effet frontière freine le développement des zones d'activités. La mise en place de conditions-cadre relevant de l'aménagement du territoire risque d'être insuffisante. Pour assurer le développement de ces zones, il est essentiel de mettre en place une stratégie de développement économique franco-suisse, un véritable marketing territorial de l'agglomération transfrontalière. Ce volet relève certes des missions du CRFG mais il paraît essentiel de le relever pour la mise en œuvre effective du projet territorial.

Piste

Dans le cadre de l'élaboration du Projet d'agglomération 2, cette problématique sera un enjeu majeur.

4.3 PSD

4.3.1 PSD St Julien et PSD Bardonnex

Le plan de synthèse propose des recommandations sur les PSD de St Julien et de Bardonnex.

La CCG entre dans une démarche de coordination avec les partenaires suisses en charge d'une opération d'aménagement d'une zone d'activité économique au niveau des tuileries. En effet, la CCG et la Ville de St Julien préparent une étude pré-opérationnelle sur le secteur autour de la gare jusqu'à la plateforme douanière de Bardonnex. Il s'avère primordial dans la mise en œuvre de ces opérations d'assurer une coordination étroite entre partenaires suisses et français pour garantir les objectifs du plan de synthèse et pour assurer la prise en compte des enjeux de part et d'autre de la frontière.

Position

La CCG tient à mettre en œuvre une continuité urbaine et un projet cohérent entre le pôle St Julien Bardonnex et l'attractivité du centre ville de St Julien. Il s'agit de renforcer le pôle d'équilibre de St Julien et de constituer une véritable porte d'entrée d'agglomération, comprenant les enjeux de mobilité, d'économie et d'environnement. La CCG rappelle l'importance de son projet de gestion des inondations au sud des tuileries sur les carrières de Bardonnex, condition de développement de St Julien. De plus, dans le cadre de cette coopération étroite qui se dessine, la CCG souhaite la mise en place d'une stratégie de

développement économique sur ce secteur en lien étroit avec le développement de Porte Sud et de la ZIPLO.

4.3.2 PSD - Archamps

La CCG réaffirme que le périmètre de la ZAC d'Archamps reste inchangé et que l'extension Ouest de la ZAC prévue dans le PLU de St Julien-en-Genevois est non-négociable. Il est envisageable de prévoir une urbanisation phasée de la zone d'activités comme tel : phase 1 - Sud de la ZAC, phase 2 – Ouest de la ZAC. Ce compromis permet un maintien plus long de la fenêtre paysagère.

Concernant la question de la compacité et de la densification de la zone autour de la gare, la CCG réaffirme le statut de zone périurbaine d'agglomération de la Technopole d'Archamps. En ce sens, ses atouts sont ses espaces verts, son foncier, son accessibilité en transports individuels ainsi que la disponibilité de places de stationnement. La CCG souhaite offrir davantage d'attractivité à la Technopole d'Archamps en la dotant de dessertes TC reliées à St Julien et à Genève.

La CCG est favorable au principe de densification plus élevée qu'actuellement sur les zones à urbaniser de la Technopole d'Archamps. Elle relève néanmoins que la potentielle réactivation de la gare d'Archamps est étroitement liée à la réalisation du barreau RER Sud, c'est-à-dire à l'horizon au-delà de 2030.

4.3.3 PSD Cervonnex

La CCG informe qu'un projet inscrit dans une démarche d'Approche Environnementale de l'Urbanisme est en cours sur la zone économique de Cervonnex. Cette étude permettra d'identifier les règles d'aménagement de la zone contribuant à la constitution d'un boulevard urbain en entrée sud de St Julien.

4.3.4 PSD Certoux

La CCG souhaite une coordination entre les Communes de Perly-Certoux et de St Julien pour l'aménagement du nouveau quartier d'extension de Certoux au quartier des Cyclades. Le réseau de voirie privé de la résidence des Cyclades devra être traité avec attention.

5. ENVIRONNEMENT

5.1 Corridors biologiques - financement

La CCG est globalement favorable aux Schémas thématiques Environnement mais la validation des mesures dépend des accords à trouver dans le cadre de programmes de financement. Les contrats de territoire corridors biologiques de la Région Rhône Alpes sont en cours d'élaboration, ils apporteront une hiérarchisation et une meilleure visibilité des mesures à entreprendre pour la validation du schéma environnement.

5.2 Corridor La Folle et Le Grand Nant

Le Plan de Synthèse identifie deux principaux corridors dans le secteur de Porte-Sud :

- le corridor de Cervonnex reliant la campagne de Bardonnex à la campagne de Thairy
- le corridor de l'Arande

Position

La CCG considère les cours d'eau de la Folle et du Grand Nant de grande importance écologique et piscicole. La CCG souhaite que ces cours d'eau soient intégrés sur les Schémas Environnement.

5.3 Gestion des inondations dans St Julien

Position

La CCG tient à réaffirmer l'importance des enjeux environnementaux sur les gravières situées à l'Est de la plateforme douanière de Bardonnex. Il est question de la gestion des crues dans le centre ville de St Julien. La CCG a besoin des terrains remis en état par les gravières d'ici 20 ans dans le secteur douane de Bardonnex. Malgré les aménagements à l'amont, un volume résiduel important (non évalué à ce jour) devra être retenu sur cette zone pour atteindre une protection lors d'une crue centennale (Q100). De plus, le terrain restitué à l'agriculture (remise en état des gravières) devra permettre la rétention des volumes actuellement contenus dans le trou de la gravière lors des mêmes crues.

5.4 Gestion de l'eau

La CCG souhaite que ses outils de gestion des eaux soient pris en compte dans le rapport. En particulier page 42 et 43 :

- citer le Schéma Directeur des Eaux Pluviales (SDEP) et les études de projet sur l'Aire et ses affluents pour la lutte contre les inondations

- rectifier le texte concernant la problématique des étiages par exemple par cette proposition de reformulation : « la problématique des étiages est très préoccupante sur l'Aire et ses affluents. Une étude en cours porte sur la définition des débits minimums biologiques de chaque tronçon de cours d'eau et sur les solutions à mettre en place pour garantir ces débits minimums lorsqu'ils ne sont pas atteints (par ex suppression de certains captages pour l'alimentation en eau potable et pour l'agriculture).
- Concernant les projets de renouvellement urbain de St Julien avec le mise en valeur de l'Arande : rectifier par « mise en valeur de l'Arande, le Ternier et l'Aire ». La traversée de St Julien concerne ces trois cours d'eau.

5.5 Energie

Le plan de synthèse indique en page 19 – *la Gestion des ressources naturelles* – que « la question des sources énergétiques des différents quartiers n'a pas été étudiée à ce stade ».

Position

Le Service de l'Energie du Canton de Genève (ScanE) a piloté une étude sur les potentiels énergétiques du PACA St Julien-Plaine de l'Aire. Les rendus ont été remis en octobre 2009 et janvier 2010.

La CCG souhaite l'intégration de ces résultats dans le Plan de synthèse.

5.6 Directive Paysagère Salève

La CCG demande à ce que la Directive Paysagère du Salève soit prise en compte en particulier sur ces cônes de vue, ses espaces ouverts majeurs et les points focaux recensés sur les communes d'Archamps, Neydens et Collonges. Le PSD de Cervonnex, en tant qu'espace ouvert, devra prendre en compte la Directive Paysagère du Salève dans son aménagement de façon à garantir l'ambiance ouverte des lieux et les cônes de vue sur le Salève.

5.7 Les arbres remarquables

Le Syndicat du Salève a dernièrement établi un inventaire des Grands Vergers (> 10 arbres). Cet inventaire pourra compléter l'analyse paysagère du Plan de Synthèse. Ces vergers localisés à proximité des hameaux constituent des espaces publics verts de qualité. Différents atouts peuvent être mis en avant pour leur préservation : patrimonial, écologique, paysager et fédérateur de liens sociaux dans les villages.

Des arbres remarquables sont recensés sur les communes d'Archamps et Collonges, et sur le Vallon de l'Arande :

- l'allée des Chênes à Collonges abrite une espèce rare de coléoptères
- des saules têtard à Collonges et le vallon de l'Arande. Ces saules constituent un abri privilégié pour les chouettes chevêches, espèce protégée. Dans une pratique ancienne, les jeunes pousses de ces saules sont récupérés pour de la confection de vannerie. Elles peuvent aussi être utilisées pour la renaturation des cours d'eau. Les saules têtard du Vallon de l'Arande nécessitent une remise en valeur.
- A savoir, la commune d'Archamps est doté d'un arboretum.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU

Depuis le dernier compte rendu, le Bureau s'est réuni le

6 septembre 2010

1- Budget Régie assainissement : DM n° 2010-02

Il est nécessaire d'augmenter les crédits pour prendre en compte la contribution au SMDEA, de corriger les écritures du compte 238 du budget supplémentaire inscrites en opération réelle au lieu d'opération d'ordre, d'augmenter les crédits en dépenses et en recettes d'investissement des amortissements.

L'équilibre est obtenu par un ajustement du virement du fonctionnement à l'investissement et des dépenses imprévues de fonctionnement.

Les inscriptions budgétaires sont modifiées en conséquence.

Fonctionnement - En dépenses : augmentation du crédit au compte 6281-011 "Concours divers (cotisations)" pour 5.000 € HT, réduction du crédit au compte 022-022 "Dépenses imprévues" pour 5.000 € HT, augmentation du crédit au compte 6811-042 "Dotation aux amortissements" pour 40.250 € HT et réduction du crédit au compte 023-023 "Virement à section d'investissement" pour 40.250 € HT.

Investissement - En recettes : réduction du crédit au compte 021-021 "Virement à section d'investissement" pour 40.250 € HT, augmentation du crédit au compte 281532-040 "Réseaux d'assainissement" pour 40.250 € HT, réduction du crédit au compte 238-23 "Avances et acomptes versés" pour 200.000 € HT et augmentation du crédit au compte 238-041 "Avances et acomptes versés" pour 200.000 € HT.

2- Budget Régie assainissement : autorisation permanente de poursuite donnée au trésorier

Afin de faciliter les procédures de poursuites, le Trésorier Principal propose d'être autorisé de façon permanente, pour le budget de la régie d'assainissement, à engager tous les types de poursuite vis-à-vis des créanciers (commandements de payer, opposition à tiers détenteur, saisies immobilières ou mobilières, saisies de rémunérations...) en application des dispositions du décret 2009-125 du 03/02/2009 portant modification de l'article R1617-24 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les membres du Bureau autorisent Monsieur le Trésorier Principal, de façon permanente pour la durée du mandat, pour le budget de la régie d'assainissement, à engager tous les types de poursuite vis-à-vis des créanciers (commandements de payer, opposition à tiers détenteur, saisies immobilières ou mobilières, saisies de rémunérations...). Cette autorisation est valable tant qu'elle n'est pas retirée.

3- Budget Régie assainissement : admissions en non valeur

Le Trésorier n'a pas pu procéder au recouvrement

- de titres de recettes de 2005 pour 2 253.05 € et 2 244.32 €, émis à l'encontre de la société SA MAVA IMMO, au titre de la participation raccordement à l'égout : cette société de droit étranger est inconnue des fichiers bancaires et son gérant, M. CURTET, est insolvable,
- de la totalité d'un titre de recette de 2005 émis au titre de la participation raccordement à l'égout à l'encontre de M. Jean-Paul DECOPPET : ce titre, d'un montant de 2 290 €, a été recouvré à hauteur de 2 169 €, il convient donc d'admettre en non-valeur la somme de 121 €. Le redevable a quitté le département et n'a pas de compte bancaire connu.

La dépense sera imputée sur le compte 654 financé sur les dépenses imprévues de fonctionnement du budget de la régie d'assainissement.

Les membres du Bureau acceptent les admissions en non valeur des titres de recettes de 2005 pour 2253.05 € et 2 244.32 € émis à l'encontre de la société SA MAVA IMMO et du titre de 2005 émis à l'encontre de Jean-Paul DECOPPET pour un montant de 121 €.

4- Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de l'antenne de la Cité des métiers

Le Conseil Communautaire, en date du 31 mai 2010, a décidé d'adopter le principe qu'une antenne de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Genevois, Cité des Métiers, installée à St-Julien, relève bien de la compétence de la Communauté de Communes et nécessite l'engagement de cette dernière et d'acquiescer à cet effet un local dans l'immeuble le Galien à St Julien en Genevois, avec adoption du plan de financement correspondant.

L'installation de cette antenne nécessite des travaux d'aménagements intérieurs, pour un montant estimé à 241 800 € HT et il convient de recruter un maître d'œuvre pour assister la CCG dans ces travaux.

Suite à la proposition faite par le cabinet Brière & Brière Architectes, pour une mission de base et une mission d'études d'exécution partielle, les membres du Bureau retiennent le cabinet Brière & Brière Architectes, pour la maîtrise d'œuvre des travaux du Galien concernant l'antenne de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Genevois - Cité des Métiers, pour un taux de 10,65 %, soit un forfait définitif de rémunération d'un montant de 25 751,70 € HT.

5- Budget Général : admissions en non valeur

Le Trésorier n'a pas pu procéder au recouvrement

- d'un titre de recette de 2009 d'un montant de 4 365.56 € émis à l'encontre de la société BAIKO-Laiterie d'Ambilly, en liquidation judiciaire, au titre de la redevance spéciale des déchets non ménagers,
- de titres de recettes de 2008 et 2009 d'un montant total de 462 € émis à l'encontre de la société SFSB, en redressement judiciaire, au titre des mises en déchetteries.

La dépense sera imputée sur le compte 654 financé sur les dépenses imprévues de fonctionnement du budget général.

Les membres du Bureau acceptent l'admission en non valeur du titre de 4 365.56 € émis à l'encontre de la société BAIKO-Laiterie d'Ambilly ainsi que des titres d'un montant total de 462 € émis à l'encontre de la société SFSB.

6- Indemnité de stage

Thomas ERNST, étudiant en 1^{ère} année de Gestion des Entreprises et des Administrations, à l'IUT d'Annecy, a effectué un stage d'une durée de 10 semaines à la CCG, entre le 14 juin et le 20 août 2010. Durant ce stage, il a participé activement aux tâches comptables du service finances de la Communauté de Communes (prospective financière en budget général et assainissement, analyse des contrats, diverses tâches de comptabilité). Il conviendrait d'indemniser cette personne pour le travail qu'elle a accompli.

Les membres du Bureau acceptent le versement d'une indemnité mensuelle d'un montant égal à 30 % du SMIC (soit 403.14 € au 1^{er} janvier 2010) à Thomas ERNST pour le travail qu'il effectue.

7- Choix d'un opérateur pour le contrat de téléphonie mobile

Le contrat SFR de téléphonie mobile arrive à échéance le 5 septembre pour une partie de la flotte (17 mobiles sur 27). Une consultation a donc été lancée auprès des principaux opérateurs du marché, sur la base d'un contrat de 36 mois.

Deux entreprises ont répondu : ORANGE et SFR.

Après analyse des offres, il est proposé de retenir la proposition de SFR, économiquement la plus avantageuse, moyennant :

- 16 lignes normales avec 50 mn mutualisables + 50 mn pour les communications internes (fixes et mobiles)
- 13 lignes avec accès internet pour agenda avec 120 mn mutualisables + les communications internes illimitées

Prix HT	Situation actuelle : SFR	Proposition SFR	Proposition Orange
Nombre de ligne	27	29	29
Ligne limitée voix	7 392,69 €	2 080,00 €	3 906,01 €
Ligne illimitée voix et internet		5 265,00 €	5 092,69 €
Forfait mutualisé	33 000 mn soit 2 750 minutes par mois	28 320 mn soit 2 360 minutes par mois	21 600 mn soit 1 800 minutes par mois
Total annuel	7 392,69 €	7 345 €	8 998,70 €

Les membres du Bureau retiennent l'offre de SFR pour le contrat de téléphonie mobile, selon les conditions énoncées ci-dessus.

Projet de délibération

COMPETENCE AMENAGEMENT

Engagement pour la mise en oeuvre des mesures transport (2011-2014) co-financées par la Confédération Helvétique et les mesures urbanisation directement liées, dans le cadre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

JL/CC/101018

1 Préambule

- 1.1 Le 5 décembre 2007, Le Canton de Genève, la Ville de Genève, l'Association des communes genevoises (ACG), le Canton de Vaud, le Conseil régional du District de Nyon, la Ville de Nyon, la Préfecture de la Région Rhône-Alpes, le Conseil régional de la région Rhône-Alpes, le Conseil général de l'Ain, le Conseil général de la Haute-Savoie, l'Assemblée régionale de coopération du genevois (ARC) Syndicat mixte ont signé la Charte du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois qui sert de référence au Projet d'agglomération et se sont engagés à la mettre en œuvre dans le cadre des procédures décisionnelles de leurs entités respectives.
- 1.2 Conformément à la loi sur le fonds d'infrastructure (LFIInfr ; RS 725.13), **la Confédération participe au financement de mesures qui améliorent les infrastructures de transport dans les villes et les agglomérations**, y compris les agglomérations transfrontalières et à condition que les mesures soutenues sur territoire français aient des effets positifs sur la partie suisse de l'agglomération. Les mesures sont issues d'un projet d'agglomération qui vise une coordination de l'urbanisation et des transports en intégrant l'aspect environnement. L'intégralité des mesures, soit les mesures d'urbanisation et de mobilité, présentées dans la Charte du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois signée le 5 décembre 2007 contribuent à la cohérence d'ensemble du Projet. Elles ont permis de déterminer le taux et le montant de contribution de la Confédération. Toutes doivent faire l'objet d'un suivi particulier et d'un engagement de mise en œuvre.
- 1.3 La Confédération suisse a décidé de cofinancer un certain nombre de mesures du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, partie transport et urbanisation et a désigné le Canton de Genève comme pilote pour le Canton de Genève et les partenaires français.
- 1.4 Pour bénéficier des financements, chaque partenaire français doit s'engager vis-à-vis de la Confédération auprès du Canton de Genève. La commune de St Julien étant directement concernée, celle-ci doit également s'engager formellement.

- 1.5 Le présent document a pour objet de confirmer l'engagement de la Communauté de Communes du Genevois auprès du Canton de Genève à mettre en œuvre les projets financés par la Confédération et les mesures d'urbanisation directement liées à ces projets selon la Charte conclue le 5 décembre 2007.

2 Engagement de la Communauté de Communes du Genevois

- 2.1 Monsieur le Président s'engage à réaliser les mesures 3.1 et 3.3 décrites dans les tableaux de l'Annexe 1 ci-joint. Il s'agira de soumettre aux organes compétents de la Communauté de Communes du Genevois, en temps utile, les éléments nécessaires, (tout acte nécessaire en matière de planification et en matière financière) à la mise en œuvre des mesures suivantes.

Selon le chapitre 2.2 de l'accord sur les prestations entre la Confédération et les Cantons de Genève et Vaud, les notions d'« engager et réaliser » doivent se comprendre comme suit : déclencher et faire avancer la planification d'une mesure, soumettre pour décision les éléments nécessaires à la réalisation de cette mesure aux organes compétents (décisions en matière de planification et/ou financière) et, dans les cas où ces derniers auront pris les décisions, réaliser la mesure.

Les mesures concernées par le présent engagement et décrites dans l'Annexe 1 peuvent être résumées ainsi :

Mesure	Coût ¹ d'investissement estimé dans le Projet d'Agglomération 2007	Montant de la contribution de la Confédération, sur la base du coût estimé dans le Projet d'Agglomération 2007	Coût d'investissement réévalué et transmis dans l'AVP transmis en 2009	Maître d'Ouvrage
Transport				
TCSP St-Julien - Genève: tronçon St-Julien (sous préfecture) et St-Julien (gare)	3.32	1.33	1.79	CCG Ville de St Julien

¹ Les coûts indiqués sont en millions de francs Suisses.

Mesure Urbanisation	Maître d'Ouvrage	Horizon temporel ²
Pôle gare de St Julien	CCG Ville de St Julien	2013-2014

²Horizon temporel : date avant laquelle la décision de planifier le projet sera prise.
Ex : délibération de lancement de la révision du SCOT

- 2.2 Chaque mesure du projet d'agglomération fera l'objet d'une convention de financement une fois la mesure approuvée par les organes compétents de la Communauté de Communes du Genevois.

ANNEXE 1

Mesures 3.3. (extrait de l'accord sur les prestations)

Nr.	Mesure	Coût (millions CHF); prix d'octobre 2005, hors TVA et renchérissement	investissement (millions CHF); prix d'octobre 2005, hors TVA et renchérissement	Contribution de la Confédération [en millions de francs]; prix d'octobre 2005, hors TVA et renchérissement; montants maxima	Coût [en millions de francs] selon AVP 2009	Office fédéral compétent	Organe de coordination projet d'agglomération (PA)
6621.017	35-3 TCSP St-Julien - Genève; tronçon St-Julien (sous préfecture) et St-Julien (gare)	3.32	1.33	1.79	CCG	OFROU	Ville de St-Julien

Mesures 3.1. (extrait de l'accord sur les prestations)

Nr.	Mesure	Office fédéral compétent	Organe de coordination projet d'agglomération (PA)	Maître d'Ouvrage	Horizon temporel (date avant laquelle la décision sera prise)
6621.231	35-UD St-Julien-Gare	ARE	ARC SM	CCG Ville de St-Julien	2014

ARE : Office Fédérale du Développement Territorial ARE
OFROU : Office Fédérale des Routes

Lettre d'engagement de la Communauté de Communes du Genevois et de la Ville de St Julien-en-Genevois en relation avec le projet d'agglomération franco-valdo-genevois, partie transport et urbanisation

1 Préambule

- 1.1 Le 5 décembre 2007, Le Canton de Genève, la Ville de Genève, l'Association des communes genevoises (ACG), le Canton de Vaud, le Conseil régional du District de Nyon, la Ville de Nyon, la Préfecture de la Région Rhône-Alpes, le Conseil régional de la région Rhône-Alpes, le Conseil général de l'Ain, le Conseil général de la Haute-Savoie, l'Assemblée régionale de coopération du genevois (ARC) Syndicat mixte ont signé la Charte du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois qui sert de référence au Projet d'agglomération et se sont engagés à la mettre en œuvre dans le cadre des procédures décisionnelles de leurs entités respectives.
- 1.2 Conformément à la loi sur le fonds d'infrastructure (LFIInfr ; RS 725.13), la Confédération participe au financement de mesures qui améliorent les infrastructures de transport dans les villes et les agglomérations, y compris les agglomérations transfrontalières et à condition que les mesures soutenues sur territoire français aient des effets positifs sur la partie suisse de l'agglomération. Les mesures sont issues d'un projet d'agglomération qui vise une coordination de l'urbanisation et des transports en intégrant l'aspect environnement. L'intégralité des mesures, soit les mesures d'urbanisation et de mobilité, présentées dans la Charte du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois signée le 5 décembre 2007 contribuent à la cohérence d'ensemble du Projet. Elles ont permis de déterminer le taux et le montant de contribution de la Confédération. Toutes doivent faire l'objet d'un suivi particulier et d'un engagement de mise en œuvre.
- 1.3 La Confédération suisse a décidé de cofinancer un certain nombre de mesures du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, partie transport et urbanisation et a désigné le Canton de Genève comme pilote pour le Canton de Genève et les partenaires français.
- 1.4 Le présent document a pour objet de confirmer l'engagement de la Communauté de Communes du Genevois et de la Ville de St Julien auprès du Canton de Genève à mettre en œuvre les projets financés par la Confédération et les mesures d'urbanisation directement liées à ces projets selon la Charte conclue le 5 décembre 2007.

2 Engagement de la Communauté de Communes du Genevois et de la Commune de St Julien-en-Genevois

- 2.1 Monsieur le Président et Monsieur Le Maire s'engagent à réaliser les mesures 3.1 et 3.3 décrites dans les tableaux ci-dessous. Il s'agira donc de soumettre aux organes compétents de la Communauté de Communes du Genevois et de la Ville de St Julien-en-Genevois, en temps utile, les objets nécessaires, (tout acte nécessaire en matière de planification et en matière financière) à la mise en œuvre des mesures suivantes.

Selon le chapitre 2.2 de l'accord sur les prestations entre la Confédération et les Cantons de Genève et Vaud, les notions d'« engager et réaliser » doivent se comprendre comme suit : déclencher et faire avancer la planification d'une mesure, soumettre pour décision les objets nécessaires à la réalisation de cette mesure aux organes compétents (décisions en matière de planification et/ou financière) et, dans les cas où ces derniers auront pris les décisions, réaliser la mesure.

Mesures 3.3. (extrait de l'accord sur les prestations)

Nr.	Mesure	Coût investissement (millions CHF); prix d'octobre 2005, hors TVA et renchérissement	Contribution de la Confédération [en millions de francs]; prix d'octobre 2005, hors TVA et renchérissement; montants maxima	Coût [en millions de francs] selon AVP 2009/2010	Office fédéral compétent	Organe de coordination projet d'agglomération (PA) (organe cantonal)
ARE-Code	No. PA					
6621.017	35-3	TCSP St-Julien - Genève: tronçon St-Julien (sous préfecture) et St-Julien (gare)	3.32	1.33	1.79	OFROU CCG Ville de St Julien
6621.019	35-5	Liaison modes doux entre St-Julien et Perly, en lien avec les aménagements pour bus	1.40	0.56	1.25	OFROU Ville de St Julien
		Total	4.72	1.89	3.03	

Mesures 3.1. (extrait de l'accord sur les prestations)

Nr.	Mesure	Office fédéral compétent	Organe de coordination projet d'agglomération (PA)	Maître d'ouvrage	Horizon temporel (date avant laquelle la décision sera prise)
ARE-Code	No. PA				
Urbanisation					
6621.230	14-UD	St-Julien-en-Genevois Renforcement du pôle régional	ARE	ARC SM Ville de St Julien	2014
6621.231	35-UD	St-Julien-Gare	ARE	ARC SM Ville de St Julien CCG	2014

2.2 Chaque mesure ou paquet de mesures du Projet d'agglomération fera l'objet d'une convention de financement une fois la ou les mesures approuvées par les organes compétents en fonction du droit applicable.

Fait à XXXXXX, le
Pour la CCG, le Président

Pour St-Julien, le Maire

PROJET DE DELIBERATION

COMPETENCE AMENAGEMENT

Engagement de la Communauté de Communes du Genevois auprès de l'ARC Syndicat Mixte en relation avec le projet d'agglomération franco-valdo-genevois, partie transport et urbanisation

JL/CC/101018

1 Préambule

- 1.1** Le 5 décembre 2007, le Canton de Genève, la Ville de Genève, l'Association des communes genevoises (ACG), le Canton de Vaud, le Conseil régional du District de Nyon, la Ville de Nyon, la Préfecture de la Région Rhône-Alpes, le Conseil régional de la région Rhône-Alpes, le Conseil général de l'Ain, le Conseil général de la Haute-Savoie, l'Assemblée régionale de coopération du genevois (ARC) Syndicat mixte ont signé la Charte du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois qui sert de référence au Projet d'agglomération et se sont engagés à la mettre en œuvre dans le cadre des procédures décisionnelles de leurs entités respectives.
- 1.2** Conformément à ses statuts (Arrêté préfectoral du 14 janvier 2010), « l'ARC Syndicat Mixte coordonne ses membres et les représente dans les instances transfrontalières pour l'élaboration, la conduite et la mise en œuvre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois (...). Il assure les liens et concertations souhaitables entre ses membres et avec les autorités suisses compétentes sur le périmètre du PAFVG, pour faciliter la démarche globale d'agglomération et sa mise en œuvre (...). »
- 1.3** Conformément à la loi sur le fonds d'infrastructure (LFI_{Inf} ; RS 725.13), la Confédération participe au financement de mesures qui améliorent les infrastructures de transport dans les villes et les agglomérations, y compris les agglomérations transfrontalières et à condition que les mesures soutenues sur territoire français aient des effets positifs sur la partie suisse de l'agglomération. Les mesures sont issues d'un projet d'agglomération qui vise une coordination de l'urbanisation et des transports en intégrant l'aspect environnement. L'intégralité des mesures, soit les mesures d'urbanisation et de mobilité, présentées dans la Charte du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois signée le 5 décembre 2007 contribuent à la cohérence d'ensemble du Projet. Elles ont permis de déterminer le taux et le montant de contribution de la Confédération. Toutes doivent faire l'objet d'un suivi particulier et d'un engagement de mise en œuvre.
- 1.4** La Confédération suisse a décidé de cofinancer un certain nombre de mesures du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, partie transport et urbanisation et a désigné le Canton de Genève comme pilote pour le Canton de Genève et les partenaires français.
- 1.5** Ainsi, l'ARC Syndicat Mixte doit s'engager, pour le compte de ses collectivités membres concernées, auprès du Canton de Genève, à soumettre à ses instances, en temps utile, toutes procédures d'étude et de planification nécessaires à la mise en œuvre des mesures d'urbanisation et de mobilité non financées par la Confédération mais contribuant directement à la cohérence du Projet d'agglomération selon la Charte conclue le 5 décembre 2007. Les mesures de mobilité cofinancées par la Confédération et les mesures d'urbanisation qui leur sont associées font l'objet d'engagements spécifiques des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) et les communes concernées.
- 1.6** Le présent document a pour objet de confirmer l'engagement de la Communauté de Communes du Genevois auprès de l'ARC Syndicat Mixte, à soumettre à ses instances, en temps utile, toutes procédures d'étude et de planification nécessaires à la mise en œuvre des mesures d'urbanisation et de mobilité non financées par la Confédération

mais contribuant directement à la cohérence du Projet d'agglomération selon la Charte conclue le 5 décembre 2007 et qui concernent directement le territoire de la Communauté de Communes du Genevois.

2 Engagement de la Communauté de Communes du Genevois

- 2.1 Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Genevois confirme auprès de l'ARC Syndicat Mixte que la Communauté de Communes du Genevois s'engage à soumettre à ses instances, en temps utile, la réalisation de toute procédure d'étude et de planification nécessaire à la mise en œuvre des mesures établies dans L'Annexe 1 ci-jointe. Le cas échéant, la Communauté de Communes du Genevois s'engage à mener les partenariats nécessaires avec les différentes collectivités concernées.

Les mesures concernées par le présent engagement et décrites dans l'Annexe 1 peuvent être résumées comme suit :

Mesure	Horizon temporel ²	
Urbanisation		
Centre local Viry	en cours	
St-Julien Sud	2018	
Paysage		
Connexions des piémonts du Salève avec pénétrantes de verdure de Genève-Sud	2018	
Connexions des piémonts du Vuache avec la Champagne	2018	
Transports		
Pont biologique sur l'autoroute A40, la ligne SNCF et la route départementale au pied du Salève ³	2018	
Mesure	Coût ¹ d'investissement estimés dans le Projet d'Agglomération 2007.	Maître d'Ouvrage
Plates-formes multimodales		
Organisation du pôle multimodal de la gare de Saint-Julien	4.00	St Julien CCG

¹ Les coûts indiqués sont en millions de francs suisses.

² Horizon temporel : date avant laquelle la décision de planifier le projet sera prise.

Ex: délibération de lancement de la révision du PLU

³ Annemasse Agglomération et la Communauté de Communes du Genevois s'engagent à soumettre à leurs instances la réalisation de toute procédure d'étude et de planification utiles à la mise en œuvre d'un pont biologique sur l'autoroute A40, la ligne SNCF et la route départementale au pied du Salève, en accord et en partenariat avec les autorités compétentes (Etat, Conseil Général de Haute-Savoie, RFF, ATMB et Canton de Genève). La faisabilité et le tracé précis d'un tel ouvrage n'étant pas déterminés, les EPCI du Piémont du Salève s'engagent uniquement sur un principe d'étude de réalisation d'un seul pont sur l'une ou l'autre des deux intercommunalités.